Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie des P'tits Mollusques Inc.	2019545	Le 30 avril 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie des P'tits Mollusques 3		(506) 955-1981
Adresse		
2114 route 515 Sainte-Marie-de-Kent NB E4S 2E1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Stephanie Hickey	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté lors de la visite.

La mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments suivants :
-Dossiers d'incident
-Les salles de toilettes
-L'espace de rangement
-Les effets personnels des enfants
-Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure

Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a observé les éducateurs faire des bulles pour les enfants lorsque les enfants jouaient dehors. La mentor en assurance de la qualité à aussi observer les enfants jouer a l'intérieur. Des interactions positives entre éducateurs et enfants ont aussi été observées.

Aucune non-conformité.
La mentor en assurance de la qualité est aussi entrée des nouveaux employés au système.

original signé par
Stephanie Hickey — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 avril 2024 — Date

original signé par
Denise Cormier — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 avril 2024 — Date